Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 545212
V001.0
Révision: 24.01.2017
Date d'impression: 09.02.2017
Remplace la version du: -

DYLON Machine Fabric Dye 350 gr Espresso/Dark Brown

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
DYLON Machine Fabric Dye 350 gr Espresso/Dark Brown

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colorants textiles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
Eye Dam. 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Irrit. 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208 Contient C.I. Reactive Blue 225; C.I. Reactive Red 123; C.I. Reactive Black 5; C.I. Reactive Red 159; Everzol orange GR. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:
C.I. Reactive Yellow 27,
Métasilicate de sodium

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	< 90 %	Irritation oculaire 2 H319
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7	278-108-4		>= 1- < 5 %	Sensibilisant de la peau 1B H317
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6			>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1 H317
C.I. Reactive Red 123 68959-17-1	273-401-3		>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1B H317 Sensibilisant des voies respiratoires 1B H334
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	241-164-5		>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1 H317 Sensibilisant des voies respiratoires 1 H334
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	280-427-9		>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1B H317
Everzol orange GR 129009-88-7			>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1 H317

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Déplacer la victime à l'air libre.En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique
En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique
En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique
En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soin de la peau.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C
Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colorants textiles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	poudre s'écoulant librement brun
b) Odeur	caractéristique
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (; Conc.: 10 g/l)	11,68
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable

h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité en vrac	900,000 - 1.200,000 g/l
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7				
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD 401

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7				

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7					

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD 404
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6	non irritant	4 h	lapins	OECD 404
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non irritant	4 h	lapins	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6	non irritant		lapins	OECD 405
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non irritant		lapins	non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
	douteuse	Allergisant respiratoire	cochon d'Inde	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
C.I. Reactive Blue 225 108624-00-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	avec ou sans		OECD 482
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	négatif	oral : gavage		souris	OECD 474
	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD 475

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL=250 mg/kg	oral : gavage	90 ddaily	rat	OECD 408

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL P = 1.000 mg/kg NOAEL F1 = 1.000 mg/kg	Étude sur une génération oral : gavage	10 w	rat	OECD 415

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7	LC50	> 100 mg/l	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	NOEC	>= 100 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	LC50	> 100 mg/l	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Everzol orange GR 129009-88-7	LC50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
C.I. Reactive Yellow 27 75199-00-7	EC50	> 100 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	748 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Everzol orange GR 129009-88-7	EC50	> 117,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	25,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC10	5,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Everzol orange GR 129009-88-7	EC50	> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
	NOEC	13,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	not inherently biodegradable	aérobie	0 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	not inherently biodegradable	aérobie	< 10,000000 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Everzol orange GR 129009-88-7	Non facilement biodégradable.	aérobie	16 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode

C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	-4,34				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Everzol orange GR 129009-88-7	-0,5					EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 1 - 16